



41^e élection générale –
Sondage auprès des administrateurs
sur l'utilisation de la carte
d'information de l'électeur comme
preuve d'adresse

RAPPORT FINAL

This report is also available in English

Présenté à Élections Canada

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

Octobre 2011

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS

Bureau d'Ottawa

359, rue Kent, pièce 300

Ottawa (Ontario)

K2P 0R6

Téléphone : (613) 235 7215

Télécopieur : (613) 235 8498

Courriel : pobox@ekos.com

Bureau de Toronto

181 Harbord Street

Toronto (Ontario)

M5S 1H5

Téléphone : (416) 598 8002

Télécopieur : (416) 533-4713

Courriel : toronto@ekos.com

www.ekos.com

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	1
1. Introduction et méthodologie	3
1.1 Objectifs du sondage	3
1.2 Méthodologie du sondage.....	3
1.3 Profil des organisations	4
2. Résultats du sondage	7
2.1 Poste du répondant.....	7
2.2 Connaissance des exigences en matière d'identification des électeurs.....	8
2.3 Connaissance de l'utilisation de la carte d'information de l'électeur (CIÉ) ..	10
2.4 satisfaction quant à l'information fournie.....	11
2.5 Lettres d'attestation de résidence.....	13
2.6 Communications avec Élections Canada.....	15
2.7 Exigences en matière d'identification de l'électeur	16
2.8 Effet de la CIÉ sur le déroulement du vote.....	18
2.9 Contact avec l'agent de relations communautaires ou l'agent réviseur.....	19
2.10 Améliorations proposées.....	20
3. Conclusion et recommandations	21

Annexe méthodologique et questionnaire disponibles sous pli séparé sur demande.

SOMMAIRE

Le présent sondage avait pour but d'évaluer l'effet de l'initiative d'Élections Canada (ÉC) par laquelle les électeurs pouvaient se servir de la carte d'information de l'électeur (CIÉ) en tant que l'une des deux pièces d'identité permises dans certains bureaux de scrutin lors de l'élection fédérale de 2011. L'information a été recueillie au moyen d'un sondage téléphonique comportant un entretien bref et ciblé de cinq à sept minutes avec des administrateurs de résidences pour personnes âgées et d'établissements de soins de longue durée (n=751), de bureaux des conseils de bande des Premières nations (n=40) et de résidences pour étudiants (n=17). Le sondage s'est déroulé en juin 2011.

Alors que les mesures d'identification des électeurs sont connues de façon à peu près universelle par les administrateurs, la possibilité de se servir d'une lettre d'attestation de résidence ou de la CIÉ comme pièce d'identité est moins connue (sept répondants sur dix). Un peu moins de six répondants sur dix disent avoir reçu d'Élections Canada des explications concernant les exigences en matière d'identification de l'électeur à leur emplacement. Il existe une certaine corrélation, quoique fragile, entre le fait de recevoir de la documentation d'Élections Canada et celui de savoir qu'une lettre d'attestation peut servir de pièce d'identité.

La plupart des répondants ont nommé Élections Canada comme leur principale source d'information sur ces questions, bien que plus de la moitié ne savaient pas précisément avec qui ils avaient fait affaire, ce qui laisse entendre qu'il faudrait peut-être prendre des mesures en vue d'officialiser autant que possible le processus pour s'assurer que les représentants dans les établissements soient pleinement informés. La satisfaction quant à l'information offerte par Élections Canada est élevée; cependant, parmi les répondants qui ont fait des observations additionnelles, un petit segment a exprimé l'avis que les étapes préparatoires et/ou la formation auraient pu être plus rigoureuses et que la communication devrait être amorcée plus tôt.

Dans l'ensemble, les répondants n'ont pas trouvé trop difficile le processus d'émission des lettres d'attestation de résidence. Ils ne sont que la moitié à dire que les résidents de leur établissement leur ont demandé de ces lettres. La plupart disent en avoir émis entre 10 et 20 (17 en moyenne). Les grands établissements, surtout ceux de soins de longue durée et les résidences pour personnes âgées, sont les seuls à avoir émis plus de 30 lettres (soit 35 en moyenne). Les émetteurs de ces lettres sont peu nombreux à avoir trouvé cette tâche exigeante.

En moyenne, les répondants ont été approchés à quatre reprises par des représentants d'Élections Canada en lien à l'élection générale de 2011. Pour une vaste majorité, ceci leur paraissait raisonnable.

La vaste majorité des répondants (85 p. 100) déclarent n'avoir entendu parler ni été témoins d'aucune difficulté que les exigences en matière d'identification auraient pu causer aux résidents de leur établissement. Ils ne sont que 7 p. 100 à avoir eu connaissance de problèmes concernant les pièces d'identité.

Beaucoup (les deux tiers) affirment que l'utilisation de la CIÉ comme pièce d'identité a facilité le vote pour les résidents, mais ils sont un sur quatre à ne pas avoir constaté de différence. Cela dit, ce segment peut ne pas avoir trouvé que le processus d'identification posait des difficultés particulières pour ces résidents avant même l'ajout de la CIÉ comme moyen de prouver son identité. Parmi les répondants qui ont ajouté des observations, une proportion assez importante (environ 60 d'entre eux) estime que le processus d'identification de l'électeur doit encore être simplifié dans les établissements.

1. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

1.1 OBJECTIFS DU SONDAGE

Le présent sondage avait pour but d'évaluer les résultats de l'initiative d'Élections Canada (ÉC) par laquelle les électeurs pouvaient se servir de la carte d'information de l'électeur (CIÉ) comme preuve de résidence dans certains bureaux de scrutin lors de l'élection fédérale générale de 2011.

Cette initiative, d'abord mise à l'essai lors des élections fédérales partielles de novembre 2010 dans Dauphin-Swan River-Marquette, Vaughan et Winnipeg Nord, visait précisément les électeurs jugés les plus susceptibles d'avoir de la difficulté à prouver leur adresse au bureau de scrutin, notamment ceux vivant dans une réserve, une résidence pour étudiants sur un campus universitaire, un établissement de soins de longue durée ou une résidence pour personnes âgées.

La présente recherche a permis de recueillir auprès des administrateurs mêmes des centres ou des établissements ciblés des renseignements concernant les aspects suivants :

- Les niveaux de connaissance et les attitudes concernant l'utilisation des lettres d'attestation ainsi que le degré d'utilisation de ces lettres;
- La mesure des difficultés éprouvées lorsque la CIÉ est utilisée comme pièce d'identité;
- Les communications et services provenant d'ÉC;
- Les améliorations proposées quant aux moyens de soutenir les administrateurs lors des élections fédérales.

L'information a été obtenue au moyen d'un sondage téléphonique comportant un entretien bref et ciblé de cinq à sept minutes. L'approche employée pour cette recherche est décrite ci-dessous.

1.2 MÉTHODOLOGIE DU SONDAGE

L'étude reposait sur un bref entretien téléphonique avec les groupes cibles suivants :

1. Les administrateurs d'un établissement de soins de longue durée (ÉSLD) ou d'une résidence pour personnes âgées. En tout, 751 administrateurs ont répondu au sondage (395 dans des ÉSLD, 285 dans des résidences pour personnes âgées et 71 dans des centres couvrant les deux types). Bien qu'il s'agisse d'un échantillon aléatoire tiré d'une liste de 4500 établissements, cette liste pourrait ne pas représenter l'univers complet de ces établissements

au Canada, de sorte que l'échantillon obtenu est considéré comme non probabiliste (aucune marge d'erreur ne pouvant y être associée).

2. Les administrateurs de résidences pour étudiants sur les campus. En tout, ceux de 17 résidences pour étudiants sur les 76 recensées ont répondu au sondage.
3. Les administrateurs des bureaux de conseils de bande des Premières nations dans des réserves, au nombre de 40 sur 226. Leurs coordonnées ont été obtenues sur Internet.

Pour les deux derniers groupes, la méthodologie reposait sur un recensement de la population, avec comme objectif de réaliser le plus grand nombre possible d'entretiens. Un échantillon non probabiliste de ce genre ne peut pas comporter de marge d'erreur. En ce qui concerne, en outre, les échantillons des résidences pour étudiants et des bureaux de conseils de bande des Premières nations, le petit nombre de répondants empêche de tirer des conclusions définitives qui représenteraient fidèlement tous les établissements de ce genre au Canada. Néanmoins, les résultats nous renseignent amplement sur l'expérience d'un nombre significatif d'administrateurs dans les domaines et établissements ciblés.

Le sondage a été prétesté auprès d'administrateurs d'ÉSLD (10 en anglais et 10 en français) de manière à s'assurer de la clarté des questions, du caractère adéquat de leur formulation et du bon déroulement du questionnaire. Les sondés pouvaient répondre dans la langue officielle de leur choix.

1.3 PROFIL DES ORGANISATIONS

La plus grande partie de l'échantillon se compose d'établissements de soins de longue durée (ÉSLD) ou de résidences pour personnes âgées. La moitié des répondants (49 p. 100) provenait d'ÉSLD, et un peu plus du tiers (35 p. 100), de résidences pour personnes âgées. Un sur dix (9 p. 100) travaillait dans un centre qui comprend un ÉSLD et une résidence pour personnes âgées. Quant aux répondants des deux échantillons les plus petits du sondage, 5 p. 100 se situaient dans une réserve d'une Première nation et 2 p. 100, dans une résidence pour étudiants.

La majorité des établissements (67 p. 100) comptaient moins de 100 personnes ayant le droit de vote au moment de l'élection de 2011, et le quart des établissements (26 p. 100) comptaient moins de 30 personnes ayant le droit de vote. Trois établissements sur dix (30 p. 100), plus vastes, comptaient 100 électeurs ou plus.

Les emplacements de plus grande envergure qui comprenaient 200 électeurs ou plus étaient plus susceptibles de se trouver dans les réserves des Premières nations (50 p. 100) ou d'être à la fois des ÉSLD et des résidences pour personnes âgées (25 p. 100). Les résidences pour personnes âgées tendent à être les plus petits établissements de l'échantillon.

Tableau 1.1 Genre, taille et région de l'organisation

Endroit/genre d'établissement	n	% des répondants
Établissement de soins de longue durée (ÉSLD)	395	49
Résidence pour personnes âgées	285	35
Réserve d'une Première nation	40	5
Résidence pour étudiants	17	2
ÉSLD et résidence pour personnes âgées	71	9
Total	808	100

Nombre d'électeurs	n	% des répondants
Moins de 30	211	26
30 à 59	153	19
60 à 99	176	22
100 à 199	154	19
200 ou plus	112	11
Pas de réponse	2	3
Total	808	100

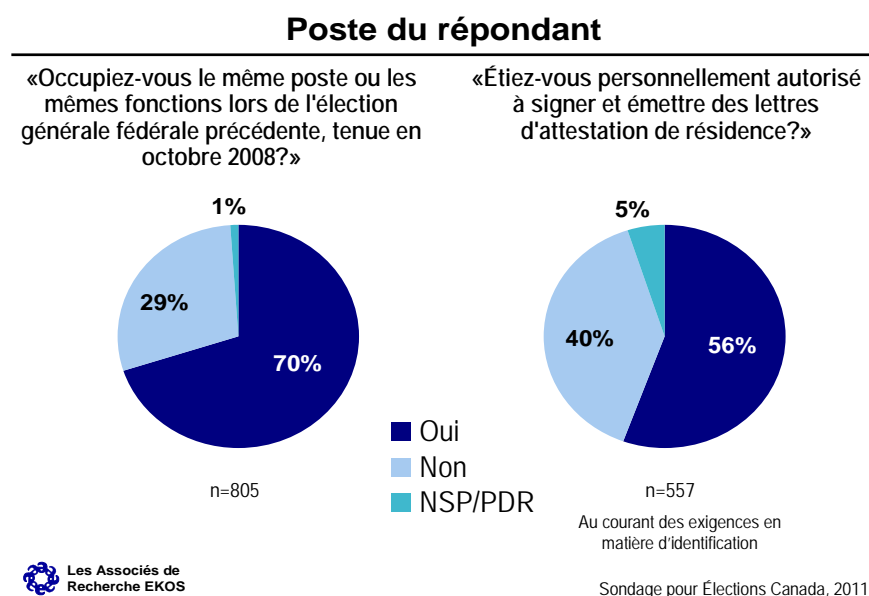
Répartition régionale	n	% des répondants
Colombie-Britannique/Territoires	101	13
Alberta	84	10
Saskatchewan	66	8
Manitoba	41	5
Ontario	276	34
Québec	130	16
Nouveau-Brunswick	55	7
Nouvelle-Écosse	39	5
Terre-Neuve et Labrador	16	2
Total	808	100

- L'échantillon renferme proportionnellement un plus grand nombre d'ÉSLD en Nouvelle-Écosse (77 p. 100), au Nouveau-Brunswick (65 p. 100) et au Manitoba (71 p. 100). Les résidences pour personnes âgées se situent plus souvent au Québec (63 p. 100) et en Alberta (54 p. 100). Les réserves des Premières nations se trouvent surtout au Manitoba (15 p. 100).
- Les répondants du Nouveau-Brunswick sont plus susceptibles d'avoir travaillé dans un établissement comprenant moins de 30 électeurs (71 p. 100). Les plus susceptibles de travailler dans de petits établissements de 30 à 59 résidents sont les répondants de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse (entre 30 et 36 p. 100). Ceux qui travaillent dans des établissements plus considérables tendent à être de la Colombie-Britannique et les Territoires (30 p. 100 travaillent dans des établissements de 100 à 199 électeurs) et du Manitoba (29 p. 100 travaillent dans des établissements de 200 électeurs et plus).

2. RÉSULTATS DU SONDAGE

2.1 POSTE DU RÉPONDANT

Les réponses au sondage proviennent en grande partie de personnes en position d'autorité dans le domaine (c.-à-d. des personnes chargées de coordonner les activités électorales dans leur établissement). Sept répondants sur dix (70 p. 100) occupaient le même poste ou exerçaient les mêmes fonctions qu'à l'élection générale précédente tenue en octobre 2008. Un peu plus de la moitié (56 p. 100) de ces répondants étaient autorisés à signer et à émettre des lettres d'attestation de résidence.¹



- Les répondants dans les réserves des Premières nations étaient moins susceptibles d'avoir acquis de l'expérience lors de l'élection générale de 2008, sauf pour le tiers d'entre eux (35 p. 100 avaient une expérience antérieure comparativement à 70 p. 100 dans l'ensemble).
- Par rapport à la moyenne nationale, les répondants du Nouveau-Brunswick étaient plus susceptibles d'avoir occupé le même poste à l'élection générale de 2008 (89 p. 100).
- Les répondants des établissements ontariens étaient plus susceptibles d'avoir l'autorité de signer des lettres d'attestation (64 p. 100).
- Les répondants du Québec et du Nouveau-Brunswick étaient moins susceptibles d'avoir cette autorité (42 et 37 p. 100, respectivement), en comparaison de la moyenne nationale.

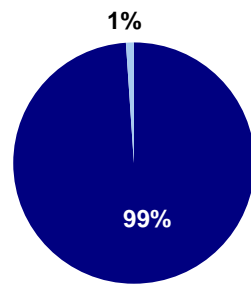
¹ Ces attestations sont des lettres signées par un représentant autorisé afin de prouver le lieu de résidence.

2.2 CONNAISSANCE DES EXIGENCES EN MATIÈRE D'IDENTIFICATION DES ÉLECTEURS

Presque tous les répondants du sondage (99 p. 100) ont dit qu'ils étaient au courant que les électeurs doivent faire la preuve de leur identité et de leur adresse pour pouvoir voter à une élection fédérale. La possibilité de se servir d'une lettre d'attestation de résidence comme preuve valide de son adresse afin de voter était moins connue, bien que la majorité des répondants (70 p. 100) aient été au courant de cette mesure. Ils sont tout de même exactement trois sur dix (30 p. 100) à répondre qu'ils ne le savaient pas.

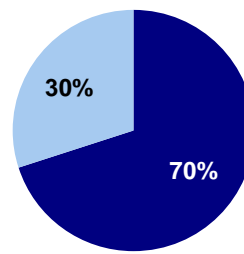
Connaissance des exigences en matière d'identification

«Saviez-vous que les électeurs doivent prouver leur identité et leur adresse afin de voter aux élections fédérales?»



n=808

«Étiez-vous au courant que vos résidents pouvaient utiliser des lettres d'attestation de résidence comme preuve d'adresse au moment de voter?»



n=796

Au courant des exigences en matière d'identification

Sondage pour Élections Canada, 2011

Les Associés de
Recherche EKOS

- Le fait de savoir qu'on peut se servir d'une lettre d'attestation est moins répandu dans les plus petits établissements de soins de longue durée (ceux de moins de 60 électeurs), soit 58 p. 100 contre 79 p. 100 pour les plus grands ÉSLD (soit ceux de 60 électeurs ou plus).
- La connaissance des lettres d'attestation est plus faible parmi les répondants de la Saskatchewan (58 p. 100) et plus élevée parmi ceux de l'Ontario (77 p. 100), en regard de la moyenne nationale (70 p. 100).

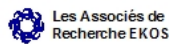
Pour la plupart des répondants, le fait de savoir que les lettres d'attestation de résidence peuvent servir de preuve d'identité et d'adresse dépendait des renseignements reçus d'Élections Canada en général, mais plus de la moitié (55 p. 100) n'ont pas pu préciser de quelle source à Élections Canada ces renseignements leur étaient parvenus. Ils sont toutefois près d'un répondant sur cinq (18 p. 100) à nommer le directeur du scrutin comme source de cette information. Un répondant sur dix (12 p. 100) a trouvé ce renseignement dans un document d'Élections Canada, comme une brochure, un dépliant ou dans le site Web d'ÉC. Un sur dix (12 p. 100), encore, a dit déjà connaître cette disposition en raison d'une expérience antérieure acquise lors d'une élection fédérale.

Sources d'information

«Comment avez-vous appris que les résidents pouvaient utiliser une lettre d'attestation de résidence comme preuve d'identité au moment de voter?»



Au courant des exigences en matière d'identification et de la possibilité d'utiliser la CIE comme preuve d'adresse



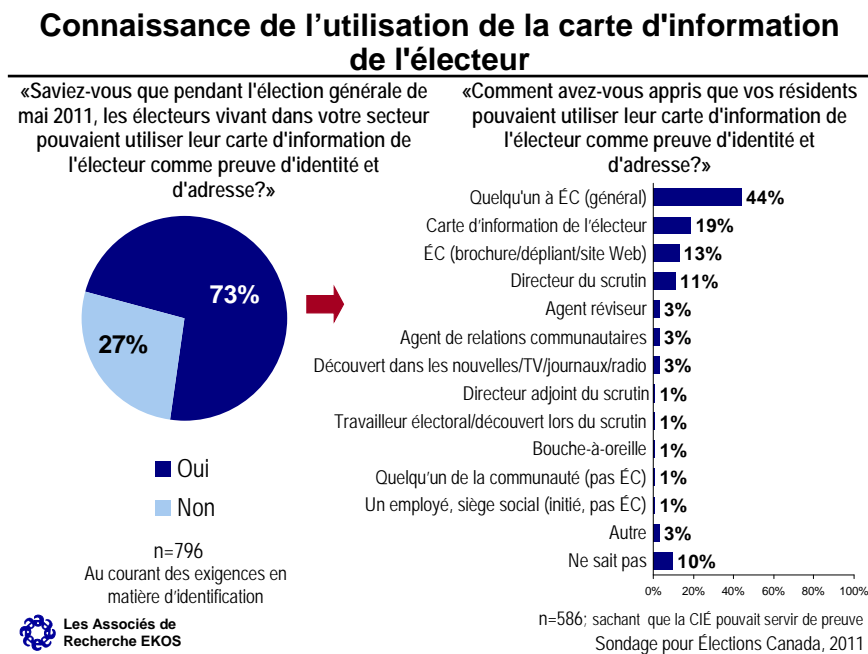
n=557

Sondage pour Élections Canada, 2011

- Relativement à la moyenne nationale, les répondants de la Saskatchewan sont plus susceptibles d'avoir identifié le directeur du scrutin comme source d'information à propos de la lettre d'attestation de résidence (41 p. 100). Les répondants ontariens sont plus susceptibles d'avoir obtenu ces renseignements de quelqu'un (sans précision) à Élections Canada (63 p. 100). Ceux de la Colombie-Britannique et des Territoires sont plus susceptibles d'en avoir pris connaissance lors d'une élection précédente (20 p. 100).

2.3 CONNAISSANCE DE L'UTILISATION DE LA CARTE D'INFORMATION DE L'ÉLECTEUR (CIÉ)

La plupart des répondants (73 p. 100) savaient que les électeurs qui vivent à leur emplacement pouvaient se servir de la carte d'information de l'électeur pour prouver leur identité et leur adresse. De nouveau, ils avaient normalement entendu parler de cette mesure par quelqu'un à Élections Canada (44 p. 100 des répondants). Un sur dix (10 p. 100) a mentionné le directeur du scrutin comme source de cette information. Un sur cinq (19 p. 100) s'est dit au courant en raison des renseignements imprimés sur la CIÉ elle-même. Un sur sept (13 p. 100) l'a appris dans une brochure, le site Web ou un dépliant d'Élections Canada. Ils sont un sur dix (10 p. 100) à ne pas savoir d'où au juste cette information leur est parvenue.



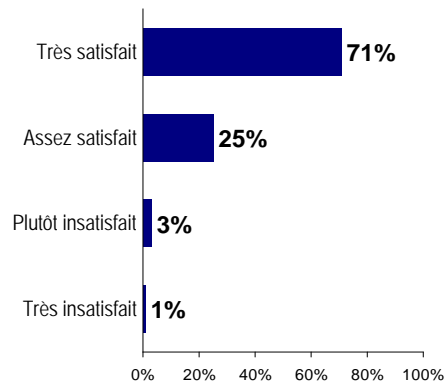
- Ceux qui occupaient le même poste en 2008 sont plus susceptibles d'indiquer la carte d'information de l'électeur comme source d'information (22 p. 100 contre 13 p. 100 de ceux qui n'occupaient pas le même poste en 2008).
- Comparativement à la moyenne nationale, les répondants du Manitoba sont plus susceptibles d'avoir été renseignés par quelqu'un (sans précision) à Élections Canada (66 p. 100 contre 44 p. 100 dans l'ensemble). Les répondants de l'Alberta sont plus susceptibles de l'avoir appris sur la carte d'information de l'électeur elle-même (36 p. 100 comparé à 19 p. 100 dans l'ensemble).

2.4 SATISFACTION QUANT À L'INFORMATION FOURNIE

À peu près tous ceux qui ont dit avoir reçu leur information d'un responsable d'Élections Canada (directeur du scrutin, directeur adjoint du scrutin, agent réviseur, agent de relations communautaires ou fonctionnaire, en général) se sont montrés tout au moins assez satisfaits de l'information qu'ils avaient obtenue. Plus de sept sur dix (71 p. 100) sont très satisfaits et un quart encore (25 p. 100) se disent assez satisfaits.

Niveau de satisfaction

«Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de l'information qui vous a été fournie?»

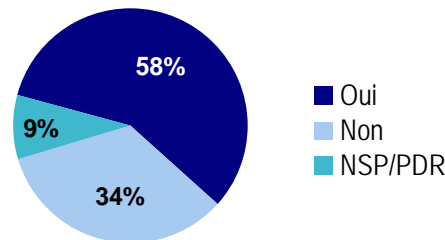


Contact avec ÉC, directeur du scrutin, directeur adjoint du scrutin, agent réviseur ou agent de relations communautaires

De tous ceux qui savaient qu'il faut des pièces d'identité pour pouvoir voter, près de trois sur cinq (58 p. 100) ont dit avoir reçu d'Élections Canada de l'information sur les exigences en matière d'identification de l'électeur. Un tiers des répondants ont dit n'avoir pas reçu d'information à cet égard (34 p. 100).

Réception de documents d'information d'ÉC

«Avez-vous reçu des documents d'information d'Élections Canada qui expliquaient les exigences d'identification pour [les électeurs que vous desservez]?»



Sachant qu'il faut une pièce d'identité

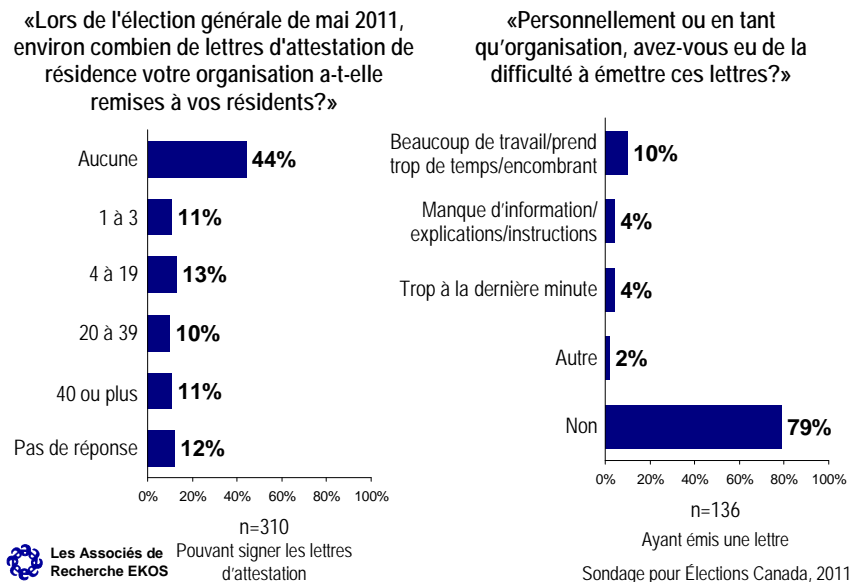
- Les répondants qui se savaient autorisés à signer des lettres d'attestation sont plus susceptibles d'affirmer avoir reçu de la documentation sur les exigences en matière d'identification de l'électeur (67 p. 100 contre 59 p. 100 de ceux qui n'avaient pas cette autorisation). Fait également intéressant, la connaissance de la possibilité d'utiliser la lettre d'attestation de résidence comme preuve d'identité est plus élevée parmi ceux qui disent avoir reçu de la documentation, bien que ceux qui ont affirmé avoir reçu de la documentation ne se soient pas tous déclarés au courant de la possibilité d'employer la lettre de cette manière.
- Les répondants des bureaux de conseils de bande des Premières nations sont parmi les plus susceptibles de dire qu'ils ont reçu du matériel d'information (78 p. 100, comparativement à 58 p. 100 dans l'ensemble). Les répondants des petits établissements de soins de longue durée (c.-à-d. ayant moins de 60 résidents) sont les moins susceptibles d'affirmer qu'ils ont reçu ce genre d'information (50 p. 100).
- Les répondants des établissements du Québec et du Nouveau-Brunswick sont plus susceptibles que la moyenne générale de dire qu'ils n'ont pas reçu de documentation sur les exigences en matière d'identification de l'électeur (50 p. 100 des uns et des autres, comparativement à 34 p. 100 qui, dans l'ensemble, disent ne pas avoir reçu de matériel d'information).

2.5 LETTRES D'ATTESTATION DE RÉSIDENCE

Parmi les répondants autorisés à signer les lettres d'attestation de résidence (n=310), moins de la moitié ont déclaré que leur établissement a émis de ces lettres aux résidents (45 p. 100). Ils sont presque la même proportion (44 p. 100) à dire que leur établissement n'a pas émis de ces lettres. Ils ne sont qu'un petit segment de répondants (11 p. 100) à affirmer que leur organisation a émis un grand volume de lettres (40 ou plus). La moyenne générale de tous les répondants est de 17 lettres émises par leur organisation. Parmi les seuls répondants ayant affirmé que leur établissement avait émis de ces lettres, la moyenne était de 34.

Assez peu de répondants dont l'organisation a émis des lettres d'attestation de résidence ont fait état de difficultés à les émettre. Un sur dix (10 p. 100) a trouvé que l'émission de ces lettres prenait beaucoup de temps et exigeait beaucoup de travail. Quatre pour cent estimaient que la tâche avait été d'autant plus difficile qu'ils ne disposaient pas des renseignements, explications ou directives nécessaires; et ils sont une même proportion avoir dit qu'ils s'étaient sentis brusqués à la dernière minute. Près de huit répondants sur dix (79 p. 100) ont déclaré n'avoir eu aucune difficulté. Les répondants qui n'avaient pas en 2008 occupé le même poste qu'en 2011 ont été plus susceptibles de déplorer un manque d'information ou de précision au sujet des lettres d'attestation.

Importance du volume des lettre émises



- Là où il y a eu des lettres d'attestation de résidence d'émises, leur nombre s'est élevé en moyenne à moins de 5 dans les résidences pour étudiants, à 8 dans les résidences pour personnes âgées, à 12 dans les bureaux de conseils de bande des Premières nations et à 21 dans les établissements de soins de longue durée.
- Les centres qui offrent à la fois des soins de longue durée et de l'hébergement pour personnes âgées (soit normalement les plus grandes organisations de l'échantillon) avaient, avec 62 lettres par organisation, la plus forte moyenne parmi celles qui ont émis de ces lettres.
- Les résidences pour personnes âgées sont les plus susceptibles de ne pas avoir émis de lettres (56 p. 100 contre de 25 à 41 p. 100 pour les autres genres d'établissement).
- Les répondants des établissements du Québec sont plus susceptibles d'avoir dit que leur organisation n'avait pas émis de lettres d'attestation (62 p. 100 contre 44 p. 100 dans l'ensemble du Canada).

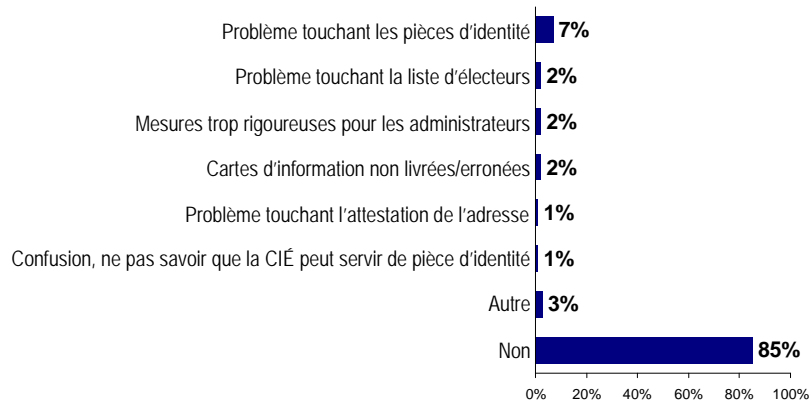
2.7 EXIGENCES EN MATIÈRE D'IDENTIFICATION DE L'ÉLECTEUR

La vaste majorité des répondants (85 p. 100) ont déclaré n'avoir entendu parler ni été témoins d'aucune difficulté que les exigences en matière d'identification auraient pu causer aux résidents de leur établissement. Ils ne sont que 7 p. 100 à avoir eu connaissance d'un problème concernant les pièces d'identité, comme la difficulté d'avoir une pièce d'identité avec une photo. Diverses autres difficultés sont mentionnées par 2 p. 100 des répondants ou moins, notamment :

- Difficultés concernant la liste des électeurs (p. ex., électeur non inscrit, décédé, etc.);
- Exigences en matière d'identification trop rigoureuses pour les administrateurs (ayant causé des problèmes de logistique);
- Cartes d'information de l'électeur non reçues ou comportant des erreurs;
- Problèmes concernant la preuve d'adresse;
- Confusion ou ignorance quant à l'utilisation de la ClÉ comme pièce d'identité.

Difficultés éprouvées

«Lors de l'élection générale de mai 2011, avez-vous vu ou entendu parler de problèmes reliés aux mesures d'identification de vos résidents au bureau de vote?»



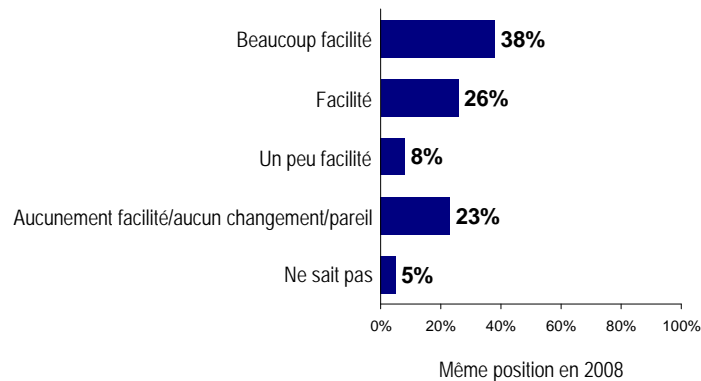
- Les répondants ayant travaillé à l'emplacement d'une Première nation sont un peu plus susceptibles de s'être dits au courant de difficultés relatives aux documents d'identification (15 p. 100 contre 7 p. 100 dans l'ensemble).
- Ceux des organisations plus nombreuses (100 électeurs ou plus) sont un peu plus susceptibles de s'être dits au courant de difficultés relatives aux documents d'identification (11 p. 100 en regard de 5 p. 100 des plus petites organisations).
- Ceux qui ont fait état de difficultés survenues lors de l'élections de 2011 étaient moins satisfaits que les autres de l'information reçue (98 p. 100, comparativement à 85 p. 100 de ceux qui n'ont pas déclaré de difficultés).

2.8 EFFET DE LA CIÉ SUR LE DÉROULEMENT DU VOTE

Les répondants ayant occupé le même poste en 2011 qu'en 2008 étaient invités à comparer leur expérience des deux années au chapitre de l'identification des électeurs, considérant que la carte d'information de l'électeur était admise comme preuve d'identité et de résidence en 2011. La plupart ont trouvé que cette nouvelle mesure avait facilité le déroulement du vote pour les résidents, comparativement à l'élection générale de 2008. Près des deux tiers (64 p. 100) ont estimé que le processus a été rendu plus facile (26 p. 100) ou beaucoup plus facile en 2011 (38 p. 100), et 8 p. 100 ont dit que cela l'avait rendu un peu plus facile. Par contre, près du quart (23 p. 100) ont affirmé ne pas avoir constaté de changement ou que le processus n'en avait pas été facilité.

Impact de la CIÉ sur le processus de vote

«Diriez-vous que l'utilisation de la carte d'information de l'électeur comme preuve d'identité et d'adresse a beaucoup, assez, un peu, ou aucunement facilité le vote pour vos résidents en 2011 par rapport à l'élection fédérale de 2008?»



Les Associés de
Recherche EKOS

n=480

Sondage pour Élections Canada, 2011

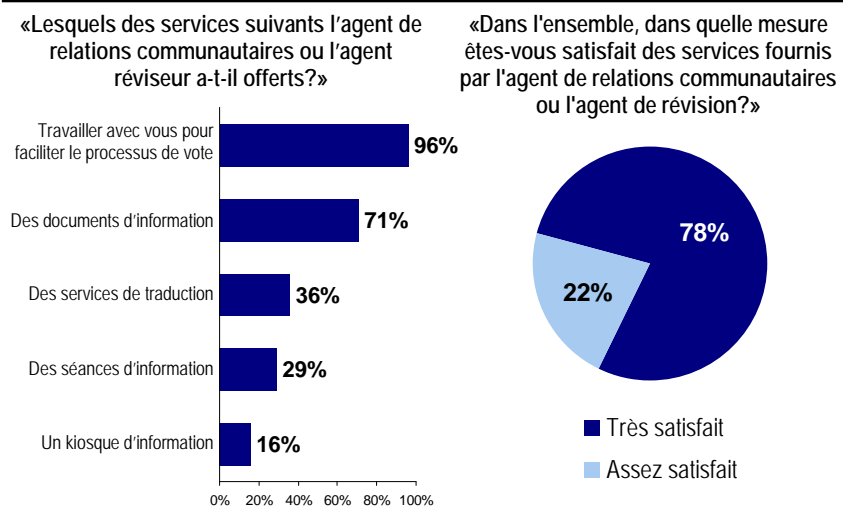
- Ceux qui n'avaient pas rencontré de difficulté pendant l'élection de 2011 étaient plus susceptibles d'avoir trouvé que l'acceptation de la CIE avait grandement facilité le déroulement du vote (40 p. 100 contre 25 p. 100 de ceux qui ont éprouvé des difficultés).
- Les répondants qui n'étaient pas autorisés à signer des lettres d'attestation de résidence étaient plus susceptibles de trouver que l'acceptation de la CIE avait rendu le processus plus facile (33 p. 100 contre 25 p. 100 de ceux qui devaient émettre de ces lettres).

- Les répondants des établissements de l'Alberta ont été proportionnellement moins nombreux à faire état d'une amélioration (36 p. 100 estimaient que le vote n'avait pas été facilité en 2011, comparativement à une moyenne de 23 p. 100 pour l'ensemble de l'échantillon).
- On semblait aussi moins enclin à percevoir une amélioration du processus parmi les répondants des grandes résidences pour personnes âgées et des grands ÉSLD (60 électeurs et plus), ces répondants étant plus susceptibles de dire qu'il n'y avait pas eu de changement dans le déroulement du vote (30 p. 100 contre 23 p. 100 des répondants des établissements plus petits).

2.9 CONTACT AVEC L'AGENT DE RELATIONS COMMUNAUTAIRES OU L'AGENT RÉVISEUR

Peu d'organisations (n=45) ont déclaré avoir recouru aux services d'un agent de relations communautaires ou à un agent réviseur d'Élections Canada. Parmi ceux-ci, presque tous (96 p. 100) ont dit avoir obtenu des services visant à faciliter le déroulement du vote. La plupart (71 p. 100) ont aussi obtenu de ces fonctionnaires de la documentation. Ces derniers ont de plus été en mesure de fournir à ces répondants des services de traduction, des séances d'information et des kiosques d'information. Toutes les organisations qui ont obtenu ces services en ont été tout au moins assez satisfaites et même, pour la plupart (78 p. 100), très satisfaites. Les plus satisfaites sont aussi les plus susceptibles d'avoir eu recours à un kiosque d'information, à des séances d'information ou à du matériel d'information (mais les utilisateurs de chacun de ces services sont très peu nombreux et ces résultats ne sont tout au plus qu'indicatifs).

Recours aux services d'un agent



2.10 AMÉLIORATIONS PROPOSÉES

Quelques répondants ont tenu à exprimer des préoccupations ou à proposer des améliorations. En l'occurrence, les interventions varient énormément entre le signalement de problèmes très particuliers (13 p. 100) et la proposition de changements très précis à apporter à l'avenir (32 p. 100). Les préoccupations les plus courantes résident dans la nécessité de simplifier encore davantage les exigences en matière d'identification, de mieux former les responsables des bureaux de scrutin, qui ont besoin d'être mieux préparés par Élections Canada, et de fournir plus d'information sur les exigences en matière d'identification et sur le déroulement du vote. Toutefois, ces suggestions ne proviennent que de proportions relativement faibles des organisations ayant répondu au sondage (entre 3 et 8 p. 100). La plupart des répondants n'avaient rien à ajouter ou n'ont fait que réitérer leur satisfaction au sujet de leur expérience et de l'amélioration du processus. Ils sont 7 p. 100 à avoir souligné que leur expérience a été surtout positive ou que l'acceptation de la CIÉ avait amélioré le processus.

Tableau 2.1 : Suggestions proposées

Suggestions	%
Amélioration pour l'avenir	32
• Simplifier davantage les exigences en matière d'identification en milieu institutionnel	8
• Meilleure préparation/planification de la part d'ÉC ou meilleure formation des responsables du scrutin	5
• Bonne expérience dans l'ensemble	5
• Plus d'info sur les exigences en matière d'identification et le déroulement du vote, y compris affiches	3
• L'acceptation de la carte d'information de l'électeur a amélioré le processus	3
• Utiliser les listes de résidents au lieu d'émettre des lettres d'attestation ou de compter sur la CIÉ	3
• Communications ou avis plus précoces pour une meilleure planification	2
• Plus d'aide dans les bureaux de scrutin, plus de flexibilité quant aux personnes pouvant aider	1
• Trop exigeant pour les administrateurs sur place	1
• Plus de flexibilité pour répondre aux besoins spéciaux des électeurs (comme de pouvoir voter n'importe où, d'envoyer des bureaux de scrutin mobiles dans les maisons)	1
Difficultés éprouvées	13
• Liste des électeurs inexacte, difficulté avec réception des cartes d'information de l'électeur	3
• Info d'ÉC contradictoire ou inefficace, envoyée aux mauvaises personnes, contact avec mauvaises personnes	3
• Électeurs avec déficience demeurent problématiques, certains sont simplement incapables de voter	3
• Présence trop brève de bureaux de scrutin mobiles ou arrivés au mauvais moment	2
• Inscrire le numéro de chambre sur les CIÉ ou les envoyer à leur adresse (directement aux résidents)	1
• Communications avec ÉC mettent en cause la vie privée	1
Pas de suggestion	52
Divers	3

n=808; 387 avaient des suggestions à faire.

3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Bien que près de six répondants sur dix aient indiqué avoir reçu de la documentation, ils sont le tiers à dire qu'ils n'en ont pas reçu (et encore un sur dix à ne pas se rappeler s'ils en avaient reçu). Ces résultats laissent entendre qu'il faut rendre le matériel plus mémorable et/ou réviser attentivement les listes d'envoi et effectuer un suivi pour s'assurer que tous l'ont bien reçu et comprennent son contenu.

Dans le même ordre d'idées, sept répondants sur dix se disent au courant du fait que les résidents pouvaient se servir d'une lettre d'attestation comme preuve de leur identité. Ce résultat est plutôt positif étant donné que le changement est récent. Cela dit, il sera intéressant de voir si les répondants seront proportionnellement plus nombreux à se dire au courant de cette mesure aux prochaines élections.

Presque tous les répondants ont également mentionné Élections Canada comme leur principale source d'information au sujet de ce changement, mais plus de la moitié ne savaient pas au juste avec qui ils avaient fait affaire à Élections Canada. Cela laisse entendre qu'il faudrait peut-être prendre des moyens pour officialiser autant que possible le processus afin de s'assurer que les représentants dans les établissements soient pleinement informés et sachent qui sont leurs interlocuteurs. Bien que la satisfaction quant à l'information offerte par Élections Canada soit élevée, parmi les répondants qui ont fait des observations additionnelles, un petit segment a exprimé l'avis que les étapes préparatoires et/ou la formation auraient pu être plus rigoureuses et que la communication devrait être amorcée plus tôt.

La plupart des répondants affirment que l'émission des lettres d'attestation n'a pas causé de difficulté à leur organisation, mais près de la moitié des représentants des Premières nations ont trouvé la chose difficile. Il y aurait peut-être lieu d'étudier la question et de voir s'il y a quoi que ce soit à faire pour faciliter le processus pour les représentants de bande dans les réserves lors des prochaines élections fédérales. Fait à signaler, les représentants des Premières nations sont les moins susceptibles de l'échantillon de dire qu'ils ont exercé les mêmes fonctions en 2008, ce qui pourrait expliquer pourquoi le processus a semblé à certains plus exigeant.

Il convient aussi de souligner que les répondants des petits établissements sont moins portés à se souvenir d'avoir reçu de la documentation. Ils sont en outre moins au courant de la possibilité d'utiliser les lettres d'attestation comme pièce d'identité. Ici encore, accorder une attention particulière au suivi auprès des petites organisations pourrait s'avérer fructueux lors des prochaines élections.

Les centres qui prodiguent des soins de longue durée et qui hébergent également des personnes âgées (les plus grandes organisations de l'échantillon) sont les emplacements qui ont émis le plus grand volume de lettres (62 en moyenne). Ils déclarent aussi avoir été contactés six fois en moyenne par un représentant d'Élections Canada, et peu trouvent que c'était trop.

Malgré leur petit nombre, seulement quatre des huit établissements scolaires qui ont répondu à l'enquête se disent satisfaits de l'information offerte, ce qui laisse entendre que les organisations de ce genre auraient peut-être besoin de renseignements supplémentaires.